

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.11/10

Peut-on encore travailler avec le Crédit Suisse et l'UBS aujourd'hui ?

M. Jean-Yves Gentil, PS

Aux questions posées, le Conseil communal peut répondre de la manière suivante :

- 1) Le Conseil communal estime qu'il est du ressort de la Confédération de gérer cette problématique. Les autorités communales n'ont aucune compétence dans ce domaine.
- 2) A chaque emprunt, il est fait appel, sur invitation, à plusieurs courtiers. Il est tenu compte de l'offre locale – banques de la place – et des capitaux mis sur le marché suisse.
- 3) Au 31 décembre 2009, la Municipalité avait des emprunts auprès de l'UBS pour 10 millions de francs et auprès du Crédit Suisse pour 8,8 millions de francs.
- 4) Le Conseil communal ne peut pas envisager de suspendre ses relations avec ces institutions pour les raisons suivantes :
 - de nombreux Delémontains travaillent dans ces banques, soit dans les agences locales, soit dans les directions de Bâle, Berne voire Neuchâtel. Prendre des mesures à l'encontre des banques concernées pourrait porter préjudice à ces citoyens.
 - les deux sociétés mentionnées dans la question écrite ont également des relations avec des sociétés culturelles, sociales et sportives de notre ville. Dernièrement, l'une d'elle a été la seule à répondre favorablement à un groupement régional, ce qui a rendu possible la réalisation d'un projet attendu depuis longtemps.
- 5) Il n'est pas fait particulièrement appel aux établissements pratiquant une « conscience sociale plus affirmée » étant donné que les conditions offertes par les banques alternatives sont trop contraignantes et les taux pratiqués nettement plus hauts. Par contre, le Fonds de pension de la ville (FRED) travaille notamment avec Ethos. La Municipalité travaille avec l'ensemble des institutions bancaires de la place.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 30 août 2010